

73. Demande au sujet des biens d'un mari décédé **1622 juillet 28 a. s. Neuchâtel**

Une veuve demande la coutume pour la propriété et l'usufruit des biens d'un mari décédé, mais le point est renvoyé à un conseil plus nombreux.

Du dimanche XXVIII juillet [28.07.1622], president le sieur maître-bourgeois 5
David Grenot en Conseil Général. [...] / [p. 169]

Coustume^{a b}

Du mesme en Conseil estroit

Françoise relicte feu Jeremie Josi de la Chaux du Cachot a fait demander declai- 10
ration de la coustume, touchant le partage a fayre avecq les hoirs d'un defunct
mari en cas de survivance tant en propriété que pour us, a forme des articles
reputés.

Remis a autre plus ample assemblée.

Original : AVN B 101.01.01.006, p. 169 ; Papier, 22.5 × 32 cm.

^a Ajout dans la marge de gauche.

^b Ajout dans la marge de gauche d'une main plus récente : Délibérations.